

Communiqué de presse

Double poursuite c. le Parti vert du Québec et pancartes électorales à Laval

Montréal, le 20 mai 2014 – À la suite de la sortie médiatique de Claude Sabourin qu'il entend poursuivre le Parti vert du Québec afin de récupérer 2 500 \$, Carl Desmarais (candidat du PVQ dans Laval-des-Rapides en 2012) appuie la démarche de M. Sabourin et tient à aviser la population que cela entamera une deuxième poursuite contre le Parti vert du Québec.

Le mois dernier, Carl Desmarais a déposé une requête contre le Parti vert du Québec et son chef, Alex Tyrrell au Registraire des entreprises du Québec : « Monsieur Tyrrell a fait plusieurs fausses déclarations au Registraire des entreprises du Québec. Le Registraire des entreprises du Québec a approuvé les changements car ils y vont sur l'honneur que la déclaration est faite sous affirmation solennelle. »

M. Desmarais tente de faire annuler les fausses déclarations de mise à jour au Registre, dont celle du 4 décembre 2013, selon laquelle M. Tyrrell s'était inscrit comme président du Parti vert du Québec et a retiré unilatéralement l'ensemble des dirigeants élus en février 2013 par le biais d'une résolution signée par lui-même et deux « dirigeants » qui n'ont jamais été élus. « Puisque le Parti vert du Québec est enregistré comme une association de membres, le PVQ doit respecter des dispositions du code civil et des délais précis pour des déclarations de mises à jour courante. Mais M. Tyrrell me donne plutôt l'impression qu'il se croit aux dessus des lois depuis qu'il est chef du PVQ. » ajoute M. Desmarais. Depuis lors, le registre indique aussi que le PVQ aurait deux présidents permanents, une situation que l'on n'observe nulle part ailleurs.

Suivant le 4 décembre, plusieurs membres ont reçu des lettres ou mises en demeures, et un membre a été banni pendant 10 mois. Carl Desmarais affirme que : « La mise en demeure citait que le membre en question était sous enquête au DGEQ, alors qu'il ne l'a jamais été, en plus du fait qu'il a été ensuite engagé par le DGEQ pour la dernière élection générale d'avril dernier, indiquant que le DGEQ n'avait rien contre lui. »

Depuis les événements de décembre, plusieurs membres ont voulu avoir des clarifications du chef, mais ils ont été bannis de la page et des groupes du PVQ sur Facebook car M. Tyrrell semble les considérer ses opposants. Nombreux sont les membres qui ne reconnaissent plus le Parti vert du Québec. Carl Desmarais a donc décidé de compléter les démarches auprès du Registraire des entreprises du Québec car plusieurs membres du PVQ s'adressaient à lui.

Quant aux pancartes électorales, Carl Desmarais, malgré étant un ancien candidat du PVQ pour la circonscription de Laval-des-Rapides en 2012, n'a aucun contrôle sur les pancartes qui sont encore présentes et invite la population à porter plainte au DGEQ ou à la municipalité, plutôt que de lui mentionner les pancartes encore en place à Laval. Suite à l'intervention de M. Desmarais dans les médias (lors de laquelle il affirmait qu'il n'y aurait aucun candidat du PVQ à Laval), le PVQ a dû s'empresse à trouver des candidats, mais il n'est pas pressé d'enlever les pancartes bien que le Parti vert connaît la loi et les règlements municipaux.

« Je trouve cela dommage de passer par la justice mais il semble que cela soit le meilleur moyen, car le PVQ ne respecte pas les lois dont la date butoir pour retirer les affiches électorales, ce qui est pourtant une règle si simple » conclut Carl Desmarais.

Informations :

Carl Desmarais

Ancien candidat pour le PVQ circ. de Laval-des-Rapides (2012)

carl.desmarais.1@gmail.com